



**NEW BRUNSWICK WETLANDS
CONSERVATION POLICY**

**POLITIQUE DE CONSERVATION
DES TERRES HUMIDES DU
NOUVEAU-BRUNSWICK**

**Natural Resources
and Energy**

**Ressources naturelles
et Énergie**

**Environment and
Local Government**

**Environnement et
Gouvernements locaux**

July / Juillet

2002

TABLE OF CONTENTS	TABLE DES MATIÈRES	PAGE
POLICY STATEMENTS	ÉNONCÉS DE PRINCIPES	3
POLICY OBJECTIVES	OBJECTIFS DE LA POLITIQUE	3
BACKGROUND	CONTEXTE	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Wetland Functions ▪ Economic Consequences of Wetland Loss ▪ Influence of Settlement Patterns ▪ Status of NB Wetlands ▪ Current Approach to Wetland Management ▪ DNRE's Role in Wetland Management ▪ DELG's Role in Wetland Management ▪ Principles of Wetland Protection 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonctions des terres humides ▪ Conséquences économiques de la perte des terres humides ▪ Influence des modes de peuplement ▪ État des terres humides du Nouveau-Brunswick ▪ Approche actuelle en matière de gestion des terres humides ▪ Rôle du MRNE dans la gestion des terres humides ▪ Rôle du MEGL dans la gestion des terres humides ▪ Principes de protection des terres humides 	<p>4</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>7</p> <p>8</p>
SCOPE AND APPLICATION	CHAMP D'APPLICATION	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Provincially Significant Wetlands and Other Wetlands 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Terres humides d'importance provinciale et autres terres humides 	<p>9</p>

PROCEDURE	DÉMARCHE	PAGE
Objective 1:	Objectif 1	
Maintenance of Wetland Function	Maintien des fonctions des terres humides	9
▪ Provincially Significant Wetlands	▪ Terres humides d'importance provinciale	9
▪ Other Wetlands	▪ Autres terres humides	10
Objective 2:	Objectif 2	
Securement, Stewardship, Education and Awareness	Sécurisation, intendance, éducation et sensibilisation	10
▪ DNRE's Role in Securement & Stewardship	▪ Rôle du MRNE en matière de sécurisation et d'intendance	10
▪ DNRE's Role in Education & Awareness	▪ Rôle du MRNE en matière d'éducation et de sensibilisation	11
DEFINITIONS	DÉFINITIONS	
▪ Wetland	▪ Terre humide	12
▪ Wetland Function	▪ Fonctions des terres humides	12
▪ Provincially Significant Wetland	▪ Terre humide d'importance provinciale	12
▪ Necessary Public Function	▪ Activités essentielles pour le bien public	13
▪ Activities	▪ Activités	13
▪ Private Sector Stakeholders	▪ Intervenant de secteur privé	13
▪ Rehabilitate	▪ Remettre en état	14
▪ Restore	▪ Restaurer	14

POLICY STATEMENTS

The Government of New Brunswick will:

- Prevent the loss of Provincially Significant Wetland habitat and achieve the goal of no net loss of wetland function for all other wetlands. (Note: All coastal marshes are considered Provincially Significant under this policy, and will receive the highest degree of protection.);
- Promote and develop wetlands education and awareness programs and supporting materials;
- Promote stewardship and securement of wetlands through enhanced cooperation among local, municipal, provincial and federal governments and private sector stakeholders.

POLICY OBJECTIVES

The objectives of this policy are:

1. Maintenance of Wetland Function. To manage human activity on or near wetlands in a manner which will achieve no loss of Provincially Significant Wetland habitat and no net loss of wetland function for all other wetlands.
2. Securement, Stewardship, Education and Awareness. To promote and facilitate the development of wetland stewardship, awareness, and education through government initiatives and cooperative relationships with local citizens, private sector stakeholders, and municipal, provincial, and federal governments.

ÉNONCÉS DE PRINCIPES

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick entend :

- prévenir la perte d'habitat de terres humides d'importance provinciale et la moindre altération des fonctions de toutes les autres terres humides (Remarque – En vertu de la présente politique, tous les marais côtiers sont considérés comme des terres humides d'importance provinciale et ils jouiront du degré le plus élevé de protection possible.);
- élaborer et soutenir des programmes d'éducation et de sensibilisation aux terres humides, ainsi que des documents à l'appui;
- faciliter l'intendance et la sécurisation des terres humides en améliorant la coopération entre les administrations locales, municipales, provinciales et fédérale et le secteur privé.

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

La présente politique vise les objectifs ci-après :

1. Le maintien des fonctions des terres humides. Gérer les activités humaines à l'intérieur ou à proximité des terres humides d'une manière qui n'occasionne aucune perte d'habitat de terres humides d'importance provinciale ni aucune altération des fonctions de toutes les autres terres humides.
2. La sécurisation, l'intendance, l'éducation et la sensibilisation. Encourager et faciliter l'éducation, la sensibilisation et l'intendance des terres humides en lançant des initiatives gouvernementales et en nouant des liens de collaboration avec des citoyens locaux, des intervenants du secteur privé et les administrations municipales, provinciales et fédérale.

BACKGROUND

Wetland Functions

Wetlands perform many important functions, including, but not limited to, the following :

- Protect human health by storing and purifying ground and surface water;
- Maintain ecosystem health and provide habitats, food and nutrients for many species, including humans;
- Provide habitat for Endangered Species and other species of special status;
- Provide important repositories for bio-diversity;
- Provide protection from flooding and storm surges;
- Stabilize shorelines of rivers and along the coast;
- Provide areas for natural food production and commercial products; and
- Provides recreational, scientific, aesthetic, spiritual and cultural opportunities.

Economic Consequences of Wetland Loss

Many wetlands play an integral part in purifying drinking water. Some jurisdictions, such as New York State, are recognizing the savings associated with conserving wetlands in comparison with the upgrading of expensive water treatment systems.

As more and more wetlands are degraded or lost, the natural capacity to buffer floods from spring runoff and tidal forces is lessened, increasing the threat of

CONTEXTE

Fonctions des terres humides

Les terres humides remplissent d'importantes fonctions, notamment, sans toutefois s'y limiter :

- elles protègent la santé humaine en emmagasinant et en purifiant les eaux souterraines et les eaux de surface;
- elles maintiennent la santé des écosystèmes et fournissent des habitats, de la nourriture et des éléments nutritifs à de nombreuses espèces, y compris aux humains;
- elles fournissent un habitat aux espèces en danger de disparition et aux autres espèces jouissant d'un statut spécial;
- elles servent de réserves importantes pour la biodiversité;
- elles assurent une protection contre les inondations et les ondes de tempête;
- elles stabilisent les rives des rivières et le littoral;
- elles fournissent des aires de production alimentaire et de production commerciale;
- elles fournissent des possibilités récréatives, scientifiques, esthétiques, spirituelles et culturelles.

Conséquences économiques de la perte des terres humides

De nombreuses terres humides jouent un rôle capital dans la purification de l'eau potable. Certaines administrations, comme l'État de New York, reconnaissent les économies pouvant découler de la conservation des terres humides comparativement au coût élevé de la réfection des systèmes de traitement de l'eau.

Au fur et à mesure que disparaissent ou se dégradent les terres humides, la nature devient moins en mesure d'absorber les inondations causées par les eaux de

catastrophic flooding.

In the Moncton area, for example, tax dollars are now spent on flood control in areas where salt marsh has been converted to agricultural and urban land use. Coastal communities experienced severe flooding in January and October of 2000. Flood damage restitution as a result of such events has significant impacts on local and provincial economies.

The loss of wetlands through land reclamation was in large part responsible for the severe flooding that occurred in the Mississippi River Basin in 1993, resulting in \$15 to \$20 billion in damages.

Influence of Settlement Patterns

Historical settlement patterns have concentrated along the coastline and interior waterways creating pressure to infill or otherwise degrade wetlands. Today waterfront properties tend to carry higher real estate values. The economic and other benefits of wetlands are often not directly measurable or recognized until they are lost.

These factors have led to wetland conservation goals being in direct conflict with short-term individual economic goals. Only in cases of extreme wetland loss (such as our coastal marshes) or related environmental events (such as flooding related to storm surges), does the functional value of wetlands become apparent to the general public.

Status of New Brunswick's Wetlands

Only 4% of New Brunswick's land base is currently classed as wetland habitat. Of these 300,000 hectares, 3% is coastal marsh; 7% is Saint John River floodplain wetlands; 41% is freshwater inland wetland; and 49% is inland bog.

ruissellement du printemps et les forces des marées, ce qui accroît la menace d'inondations catastrophiques.

Dans la région de Moncton, par exemple, on a dépensé l'argent des contribuables pour lutter contre les inondations dans des secteurs où les marais salés ont été convertis à des fins agricoles ou urbaines. Des localités côtières ont subi de graves inondations en janvier et en octobre 2000. Les indemnités versées à la suite des dommages causés par les inondations ont d'importantes répercussions sur l'économie locale et provinciale.

La perte des terres humides due à la mise en valeur des terres est en grande partie responsable des graves inondations qui se sont produites dans le bassin versant du Mississippi en 1993 et qui ont entraîné des dommages de 15 à 20 milliards de dollars.

Influence des modes de peuplement

Le peuplement s'est historiquement concentré le long du littoral et des cours d'eau intérieurs, exerçant ainsi des pressions en vue du remplissage des terres humides ou de leur dégradation d'autres façons. Les avantages économiques et autres des terres humides ne sont souvent pas mesurables directement ni reconnus avant leur disparition.

Ces facteurs ont conduit à un conflit direct entre les objectifs de conservation des terres humides et les objectifs économiques à court terme. Ce n'est que dans les cas de perte extrême de terres humides (comme nos marais côtiers) ou de phénomènes environnementaux connexes (tels que les inondations causées par les ondes de tempête) que la valeur fonctionnelle des terres humides devient visible au grand public.

État des terres humides du Nouveau-Brunswick

Seulement 4 % du territoire néo-brunswickois sont actuellement classés comme habitat de terres humides. Sur ces 300 000 hectares, 3 % constituent des marais côtiers; 7 % correspondent aux terres humides de la plaine d'inondation du fleuve Saint-Jean; 41 % sont des terres humides intérieures d'eau douce; et 49 % sont des tourbières intérieures.

While the first two categories (coastal marsh and Saint John River floodplain wetlands) represent less than 0.4% of the total provincial land base, most of these areas are considered to be of international, national, or provincial significance.

Coastal marshes are one of the most productive wetland habitats, providing essential habitat and nutrient production for important marine species (among other functions). However, over 65% of New Brunswick's coastal marshes have been lost, mainly due to land conversion for agriculture.

The Saint John River floodplain wetlands are the most productive and extensive of our inland freshwater wetlands. They perform an essential function in storing floodwater during spring freshet. These wetlands are threatened by: urban, industrial and agricultural runoff; sedimentation; human encroachment; and recreational use.

Current Approach to Wetland Management

The responsibility for managing and protecting wetlands in New Brunswick rests primarily with the Department of Natural Resources and Energy (DNRE) and the Department of Environment and Local Government (DELG).

DNRE is responsible for the wetland habitat and bio-diversity functions while DELG has responsibility for the functions related to ground and surface water quality, quantity and flood control.

The existing legislative tools were not designed specifically for managing wetlands. This has resulted in an inconsistent and ineffective approach to wetland conservation. The purpose of this policy is to clearly identify the Government's intent with respect to wetland management in New Brunswick.

Alors que les deux premières catégories (les marais salés et les terres humides de la plaine d'inondation du fleuve Saint-Jean) représentent moins de 0,4 % de l'ensemble du territoire provincial, la majeure partie de ces secteurs sont considérés comme des terres humides d'importance provinciale, nationale ou internationale.

Les marais côtiers figurent parmi les terres humides les plus productives : ils fournissent un habitat et des éléments nutritifs essentiels à des espèces marines importantes (entre autres fonctions). On a toutefois perdu plus de 65 % des marais côtiers du Nouveau-Brunswick, principalement par suite de la conversion des terres à l'agriculture.

Les terres humides de la plaine d'inondation du fleuve Saint-Jean constituent les plus productives et les plus vastes de nos terres humides intérieures d'eau douce. Elles jouent un rôle essentiel en emmagasinant l'eau des crues printanières. Or, elles sont menacées par les eaux de ruissellement urbaines, industrielles et agricoles, par la sédimentation, par l'empiètement humain et par les usages récréatifs.

Approche actuelle en matière de gestion des terres humides

Au Nouveau-Brunswick, la gestion et la protection des terres humides relèvent principalement du ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie (MRNE) et du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (MEGL).

Le MRNE assume la responsabilité des fonctions liées à l'habitat humide et à la biodiversité, tandis que le MEGL assume la responsabilité des fonctions liées à la qualité et à la quantité des eaux souterraines et des eaux de surface, ainsi qu'à la lutte contre les inondations.

Les outils législatifs existants n'ont pas été conçus expressément pour la gestion des terres humides. Cette carence a entraîné une approche incohérente et inefficace face à la conservation des terres humides. La présente politique vise à définir clairement l'intention du gouvernement en ce qui concerne la gestion des terres humides au Nouveau-Brunswick.

DNRE's Role in Wetland Management

DNRE manages wetlands through a variety of programs. The effectiveness of many of these programs is augmented by financial and other support through agreements with other conservation organizations.

One of DNRE's partnerships, the Eastern Habitat Joint Venture (EHJV), has been a major funding base for over ten years for projects that secure wetlands. American partners have funded 75% of the New Brunswick wetland securement program. To date, over 5300 hectares have been secured through acquisition and another 4000 through private stewardship arrangements.

DNRE is committed to exploring indirect methods of wetland securement, including legislative and policy initiatives. DNRE has developed a New Brunswick wetland classification system and is currently finalizing the provincial Wetlands Inventory as part of their commitment. The Inventory will be an important tool in the implementation of Provincial wetlands conservation efforts.

DNRE also manages the Crown peat resource through the *Crown Peat Resource Management Policy*. Other wetlands on Crown land are managed through the Crown Lands and Forests Act.

DNRE provides considerable technical expertise and advice, in the context of their habitat and bio-diversity mandate, to DELG in the administration of their applicable legislation.

DELG's Role in Wetland Management

DELG is responsible for the legislation that provides protection for wetlands. The *Environmental Impact Assessment Regulation*, under the Clean Environment

Rôle du MRNE dans la gestion des terres humides

Le MRNE assure la gestion des terres humides au moyen de divers programmes. Le soutien financier et autre obtenu grâce aux ententes avec d'autres organismes de conservation accentue l'efficacité d'un grand nombre de ces programmes.

L'un des partenariats établis par le MRNE, le Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE), constitue une source de financement précieuse depuis plus de dix ans aux fins des projets visant à sécuriser les terres humides. Des partenaires américains financent 75 % du programme de sécurisation des terres humides du Nouveau-Brunswick. On a jusqu'ici sécurisé plus de 5 300 hectares au moyen d'acquisitions de même que 4 000 hectares supplémentaires par le biais d'ententes d'intendance avec des organismes privés.

Le MRNE s'est engagé à explorer des méthodes indirectes de sécurisation des terres humides, notamment la prise de mesures législatives et l'élaboration de politiques. Le MRNE a établi un système de classification des terres humides et il est présentement en train de compléter l'inventaire provincial des terres humides en vertu de l'engagement qu'il a pris. Cet inventaire constituera un outil primordial face aux efforts déployés aux fins de la conservation des terres humides de la province.

Le MRNE gère en outre les ressources en tourbe des terres de la Couronne en vertu de la *Politique de gestion des tourbières de la Couronne*. Les autres terres humides situées sur les terres de la Couronne sont gérées en vertu de la *Loi sur les terres et forêts de la Couronne*.

Le MRNE fournit, dans le cadre de son mandat relatif aux terres humides et à la biodiversité, de nombreux renseignements et conseils techniques au MEGL afin de l'aider dans l'administration des lois pertinentes relevant de lui.

Rôle du MEGL dans la gestion des terres humides

Le MEGL assume la responsabilité des lois assurant la protection des terres humides. Le *Règlement sur les études d'impact sur l'environnement* de la *Loi sur*

Act, and the *Watercourse Alteration Regulation* under the Clean Water Act, provide the only specific regulatory mechanisms for managing development in or near wetlands. Regulatory reviews are a cooperative effort between the two departments.

The *protected area* designation under the Clean Water Act (Section 14) also offers opportunities for the protection of wetlands in the context of DELG's role in protecting drinking water quality.

Principles of Wetland Protection

Wetland protection is based on the following principles:

- Wetlands serve numerous valuable social, economic and ecological functions which should be maintained;
- In recognition of the historical and on-going wetland loss, the remaining wetlands require conservation, and, in some cases, protection;
- Some wetlands are of provincial, national and international significance and are deserving of protection;
- Securement of wetlands through acquisition, co-management and partnerships is a valuable conservation tool;
- Public support can be facilitated through public education and awareness regarding the functions and values of wetlands.

l'assainissement de l'environnement et le *Règlement sur la modification des cours d'eau* de la *Loi sur l'assainissement de l'eau* constituent les seuls mécanismes de réglementation prévus aux fins de la gestion du développement à l'intérieur ou à proximité des terres humides. Les examens réglementaires sont effectués conjointement par les deux ministères.

La désignation de *secteur protégé* en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'eau* (article 14) offre elle aussi des possibilités de protection des terres humides dans le contexte du rôle que le MEGL assume relativement à la protection de la qualité de l'eau potable.

Principes de protection des terres humides

La protection des terres humides repose sur les principes qui suivent.

- Les terres humides remplissent de nombreuses fonctions sociales, économiques et écologiques utiles qu'il faut maintenir.
- Compte tenu de la perte passée et continue de terres humides, il faut conserver et, dans certains cas, protéger les terres humides qui restent.
- Certaines terres humides constituent des terres d'importance provinciale, nationale et internationale et elles méritent d'être protégées.
- La sécurisation des terres humides au moyen des acquisitions, de la cogestion et des partenariats constitue un outil de conservation précieux.
- On peut stimuler le soutien du public au moyen de programmes d'éducation et de sensibilisation aux fonctions et aux valeurs des terres humides.

SCOPE AND APPLICATION

Provincially Significant Wetlands and Other Wetlands

This policy applies to all Provincially Significant Wetlands and to all other wetlands as defined by this policy, regardless of ownership.

PROCEDURE

Objective 1:

Maintenance of Wetland Function

To achieve Objective 1, *Maintenance of Wetland Function*, in both Provincially Significant Wetlands and other wetlands, the following process will be followed:

Provincially Significant Wetlands

- All Provincially Significant Wetlands will be listed, mapped, and available to government and the public.
- Government will not support proposed activities in a Provincially Significant Wetland, within 30 meters of the perimeter of a Provincially Significant Wetland, or any activity that poses substantial risk to a Provincially Significant Wetland except:
 1. *Activities that rehabilitate, restore, or enhance a Provincially Significant Wetland, or*
 2. *Activities deemed to provide necessary public function, after completing an Environmental Impact Assessment with public review .*
- Wetlands can be added to the list of Provincially Significant Wetlands based on criteria (see definitions), and deleted from the list should the wetland no longer meet the criteria.

CHAMP D'APPLICATION

Terres humides d'importance provinciale et autres terres humides

La présente politique s'applique à toutes les terres humides d'importance provinciale et à toutes les autres terres humides définies par la présente politique, peu importe leur propriétaire.

DÉMARCHE

Objectif 1

Maintien des fonctions des terres humides

On procédera comme suit pour réaliser l'objectif 1, soit *le maintien des fonctions des terres humides*, aussi bien dans le cas des terres humides d'importance provinciale que des autres terres humides.

Terres humides d'importance provinciale

- Toutes les terres humides d'importance provinciale seront inventoriées et cartographiées, et on mettra l'inventaire dressé à la disposition du gouvernement et du public.
- Le gouvernement n'appuiera aucune activité projetée à l'intérieur ou à moins de 30 mètres du périmètre d'une terre humide d'importance provinciale, ni aucune activité posant un risque substantiel à une terre humide, sauf :
 1. *les activités visant à remettre en état, restaurer ou améliorer une terre humide d'importance provinciale, ou*
 2. *les activités jugées essentielles pour le bien public, après la réalisation d'une évaluation environnementale publique avec examen public.*
- On pourra ajouter des terres humides à la liste des terres humides d'importance provinciale selon des critères établis (voir les définitions), ainsi qu'en retrancher de la liste si elles ne satisfont désormais plus aux critères.

- All coastal marshes are considered to be Provincially Significant Wetlands.
- Tous les marais côtiers sont considérés comme des terres humides d'importance provinciale.

Other Wetlands

- The Policy applies to all other wetlands greater than one hectare in size.
- A provincial wetland inventory will assist in identifying wetlands and will be available to all stakeholders.
- Guidelines will be prepared for common activities that occur in and around wetlands that have the potential to negatively affect wetland functions.
- All activities in, or within 30 meters of a wetland, will be subject to a development review process that will assess wetland functions and the potential for negative effects. The development review process will require a three-step approach to reduce impacts that includes avoidance in the planning stage; activity minimization, and specific mitigation techniques during the construction phase.

Objective 2:

Securement, Stewardship, Education and Awareness

To achieve Objective 2, *Securement, Stewardship, Education and Awareness*, the following process will be followed:

DNRE's Role in Securement and Stewardship

DNRE will:

- Use a variety of strategies to conserve and protect wetlands, some which may include: restrictive covenants; conservation easements; stewardship agreements; ecologically sensitive land gifts; and acquisition.
- Retain ownership of all Provincially Significant

Autres terres humides

- La politique s'applique à toutes les autres terres humides d'une superficie de plus d'un hectare.
- On mettra un inventaire provincial des terres humides facilitant le repérage des terres humides à la disposition de tous les intervenants.
- On préparera des lignes de conduite au sujet des activités courantes à l'intérieur et à proximité des terres humides qui pourraient affecter négativement les fonctions des terres humides.
- Toutes les activités à l'intérieur ou à moins de 30 mètres d'une terre humide feront l'objet d'un examen de la mise en valeur qui évaluera les fonctions des terres humides et la possibilité d'effets néfastes. Cet examen nécessitera une approche à trois étapes visant à réduire les effets du projet, notamment l'évitement pendant la phase de la planification, ainsi qu'une réduction des activités et des techniques d'atténuation particulières pendant la phase de la construction.

Objectif 2

Sécurisation, intendance, éducation et sensibilisation

On procédera comme suit pour réaliser l'objectif 2, soit *la sécurisation, l'intendance, l'éducation et la sensibilisation*.

Rôle du MRNE en matière de sécurisation et d'intendance

Le MRNE entend :

- recourir à diverses stratégies pour conserver et protéger les terres humides, notamment des clauses restrictives, des servitudes de conservation, des ententes d'intendance, des dons de terrains écosensibles et des acquisitions de terrains;
- conserver la propriété de toutes les terres humides

Wetlands or portions thereof, presently under Crown ownership.

- Participate in cooperative projects to manage wetland through agreements.

d'importance provinciale ou parties de ces dernières qui sont actuellement la propriété de la Couronne;

- participer à des projets de coopération visant la gestion des terres humides en vertu d'ententes.

DNRE's Role in Education and Awareness

DNRE will:

- Promote and assist in the development of wetland education programs that target the general public, public schools, landowners and other private sector stakeholders.
- Support and encourage the development of cooperative educational programs with private sector stakeholders.
- Encourage the exchange of information and expertise among government departments regarding wetland issues.
- Encourage all other government departments, municipalities, planning commissions, and local service districts to ensure that all policies and programs are consistent with and, where appropriate, supportive of the wetland conservation objectives of this policy.

Rôle du MRNE en matière d'éducation et de sensibilisation

Le MRNE entend :

- promouvoir et seconder l'élaboration de programmes d'éducation sur les terres humides à l'intention du grand public, des écoles publiques, des propriétaires fonciers et d'autres intervenants;
- appuyer et encourager l'élaboration de programmes d'éducation conjoints avec des intervenants du secteur privé;
- encourager l'échange de renseignements et d'expertise entre les ministères en ce qui concerne les questions touchant les terres humides;
- encourager tous les autres ministères, les municipalités, les commissions d'urbanisme et les districts de services locaux à s'assurer que toutes leurs politiques et programmes sont compatibles avec les objectifs de conservation des terres humides de la présente politique et, lorsqu'il y a lieu, qu'ils les appuient.

DEFINITIONS

Wetland ¹

Land that has the water table at, near, or above the land's surface, or which is saturated, for a long enough period to promote wetland or aquatic processes as indicated by hydric soils, hydrophytic vegetation, and various kinds of biological activities adapted to the wet environment.

Wetland Function

The biological, hydrological, physical, social, cultural, and economic roles that wetlands play.

Provincially Significant Wetland

Wetlands having provincial, national or international importance for one or more of the following reasons are considered Provincially Significant:

1. Wetlands, such as coastal marshes, which represent a remnant of a formerly more widespread wetland type where, historically, impacts to this habitat type have been severe.
2. Wetlands that are within a designated Ramsar² site, National Wildlife Area, Provincial Wildlife Management Area, Migratory Bird Sanctuary, Western Hemisphere Shorebird Reserve Network site, Ecological reserve, Protected Natural Areas.
3. Wetlands that are project sites under the North

¹ Lands currently being used for agricultural purposes that are periodically 'wet' are not considered to be wetlands by this definition. Where these lands were previously wetland, they are considered to have been converted to alternate uses.

² Ramsar is the first of the modern global intergovernmental treaties on conservation and wise use of natural resources. Designated Ramsar sites meet the Ramsar criteria for inclusion in the "List of Wetlands of International Importance". Signatories are challenged to maintain the ecological character of each Ramsar site.

DÉFINITIONS

Terre humide ¹

Terre où la nappe phréatique se trouve au niveau de la surface, près de la surface ou au-dessus de celle-ci, ou qui est saturée pendant une période suffisamment longue pour soutenir les processus humides ou aquatiques caractérisés par la présence de sols hydriques, d'une végétation hydrophyte et de divers genres d'activités biologiques adaptées au milieu humide.

Fonctions des terres humides

Rôle biologique, hydrologique, physique, socioculturel et économique que jouent les terres humides.

Terre humide d'importance provinciale

Les terres humides ayant une importance provinciale, nationale ou internationale pour une ou plusieurs des raisons ci-après sont considérées comme des terres d'importance provinciale :

1. Terres humides, telles que les marais côtiers, qui représentent des vestiges d'un type de milieu humide auparavant plus répandu et ayant par le passé été soumis à une incidence marquée.
2. Terres humides qui se trouvent dans un site Ramsar², une réserve nationale de faune, une zone d'aménagement pour la faune provinciale, un refuge d'oiseaux migrateurs, un site du Réseau des réserves pour les oiseaux de rivage dans l'hémisphère occidental, ou des aires naturelles protégées.
3. Terres humides constituant des sites de projets dans

¹ Les terres actuellement utilisées à des fins agricoles qui sont périodiquement « humides » ne sont pas considérées comme des terres humides en vertu de cette définition. Les terres de ce type antérieurement humides sont considérées comme des terres converties à des utilisations de rechange.

² Ramsar constitue la première des conventions intergouvernementales modernes à l'échelle planétaire visant la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles. Les sites Ramsar désignés satisfont aux critères établis dans la Convention aux fins de l'inclusion dans la « Liste des zones humides d'importance internationale ». Les pays signataires ont la responsabilité de maintenir le caractère écologique de chaque site Ramsar.

American Waterfowl Management Plan and secured for conservation through the Eastern Habitat Joint Venture.

4. Wetlands that contain: one or more Endangered and/or Regionally Endangered Species as designated under the New Brunswick Endangered Species Act; or, other species of special status.
5. Wetlands that represent a significant species assemblage and/or have a high value for wildlife on the basis of size, location, vegetation, diversity or interspersions.
6. Wetlands that have a significant hydrologic value including flood control, water quality protection, recharge or discharge of groundwater.
7. Wetlands that have, or are managed for, social and/or cultural values, including, but not limited to, community, spiritual, archaeological, scientific, educational, and recreational importance.

le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et dont on a assuré la conservation en vertu du Plan conjoint des habitats de l'Est.

4. Terres humides qui abritent une ou plusieurs espèces *menacées* ou *espèces régionales menacées* d'après les désignations de la *Loi sur les espèces menacées d'extinction* du Nouveau-Brunswick, ou d'autres espèces jouissant d'un statut spécial.
5. Terres humides qui représentent un assemblage d'espèces importantes ou qui ont une grande valeur pour la faune en raison de leur superficie, leur emplacement, leur végétation, leur diversité ou leur répartition.
6. Terres humides qui ont une valeur hydrologique importante, notamment pour la lutte contre les inondations, la protection de la qualité de l'eau ou la reconstitution ou l'évacuation des eaux souterraines.
7. Terres humides qui ont une valeur sociale ou culturelle ou aménagées à cette fin et qui ont de ce fait notamment, sans toutefois s'y limiter, une importance communautaire, spirituelle, archéologique, scientifique, éducative et récréative.

Necessary Public Function

Activities that provide public function on a provincial scale such as public transportation projects, public infrastructure, linear pipeline or transmission corridors, and projects necessary for public safety.

Activities

Actions that have the potential to affect wetland function and habitat. Actions may include, but are not limited to, cutting or disturbing vegetation, ditching, draining, infilling, grubbing, water diversion, water flow changes, drilling, structure placement, soil disturbance, vehicular use in, or within 30 meters of any wetland.

Private Sector Stakeholders

Includes, but not limited to, individuals, non-government

Activités essentielles pour le bien public

Activités jouant un rôle public essentiel à l'échelle provinciale, comme les projets de transport public, l'infrastructure publique, les corridors linéaires pour pipelines ou lignes de transport d'énergie, et les projets essentiels à la sécurité publique.

Activités

Interventions pouvant affecter le rôle et l'habitat des terres publiques. Ces interventions peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, la coupe ou la perturbation de la végétation, l'excavation de fossés, le drainage, le remblayage, le défrichage, le détournement de cours d'eau, les modifications du débit d'eau, la mise en place d'ouvrages, la perturbation du sol et la circulation de véhicules à l'intérieur ou à proximité d'une terre humide.

Intervenants du secteur privé

L'expression englobe, sans toutefois s'y limiter, les

organizations, groups, associations, educational institutions, researchers, businesses, not for profit organizations, landowners.

Rehabilitate

To repair a degraded or damaged Provincially Significant Wetland

Restore

To re-establish a Provincially Significant Wetland to a previous state or function.

organisations non gouvernementales, les groupes, les associations, les établissements d'enseignement, les chercheurs, les entreprises, les organismes sans but lucratif et les propriétaires fonciers.

Remettre en état

Réparer une terre humide d'importance provinciale dégradée ou endommagée.

Restaurer

Ramener une terre humide d'importance provinciale à un état ou un rôle antérieurs.